

119

E 1003(-)1994/26/1
[DoDiS-15567]

CONSEIL FÉDÉRAL

Procès-verbal interne de la 6^e séance du 24 janvier 1961

AIDE AUX PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Extrait

[Berne, 24 janvier 1961]

[...]¹

M. Petitpierre annonce qu'un message est en préparation². Pour le mettre au point, il faut savoir si l'on doit demander un crédit de 60 millions pour 1961, 1962 et 1963 (3 x 20 millions) ou un crédit de 100 millions pour une durée indéterminée. Cette seconde manière de faire serait plus spectaculaire et donnerait au Conseil fédéral une plus grande liberté de mouvement. Il ne serait pas certain qu'on dépenserait chaque année 20 millions. 100 millions ne représentent qu'un tiers d'un pour-cent du revenu national annuel.

M. Bourgnicht pense que l'effort doit être à la mesure des possibilités, mais qu'il n'y a pas que des principes financiers en cause. Si l'on opte pour la solution «100 millions», il faudrait savoir quelle somme doit être insérée chaque année au budget (20 millions de fr.). La Suisse ne s'est pas distinguée jusqu'à présent par un effort particulier. Il serait intéressant de savoir quelle serait la forme de l'aide (versement à fonds perdu, aide technique, fourniture de produits, formation de personnel étranger en Suisse). Dans la mesure où l'argent reste en Suisse, on pourrait mettre à disposition des sommes plus élevées. Il faudrait savoir si l'aide sera multilatérale ou pas. Une somme de 100 millions n'aurait rien d'excessif. Mais il faut considérer aussi qu'une partie de l'opinion publique suisse attend une intervention semblable en faveur des Suisses. Peut-être conviendrait-il de procéder en deux étapes.

M. Tschudi fait quelques remarques sur les réactions suisses lorsqu'il est question de l'aide aux étrangers et se réfère aux délibérations de la commission du Conseil national pour l'objet «aide aux étudiants étrangers».

M. Spühler pense qu'il y aura toujours des réclamations, qu'il s'agisse de crédits annuels ou globaux. Je serais plutôt pour un crédit global, qui serait plus «spectaculaire» pour l'étranger.

M. Chaudet se prononce aussi pour la forme du crédit global. Il conviendrait de bien délimiter les secteurs d'action. Il serait regrettable que la Confédération ne puisse faire un appel pour les pays en voie de développement sans devoir intervenir parallèlement dans le pays même.

1. Dans cette séance, le Conseil fédéral traite entre autres des sujets suivants: monument Général Guisan, fonctionnaires postaux, taxes postales, informations sur la construction d'une fusée britannique, recettes douanières, désignation d'un délégué atomique, taxes sur la benzine.

2. Cf. le Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la coopération de la Suisse avec les pays en voie de développement du 5 mai 1961, FF, 1961, vol. I, pp. 1013-1032.



M. le Président de la Confédération³ serait aussi à première vue, pour un crédit global, qui donne plus de liberté de mouvement. La grande difficulté est de trouver des gens qualifiés à mettre à disposition des pays-neufs. Les 100 millions comprendraient-ils les sommes destinées aux œuvres d'entraide (bienfaisance)?

M. Petitpierre répond négativement à cette question et ajoute que la Suisse occupe un très bon rang en ce qui concerne l'aide prêtée dans ce dernier domaine. Et puis, il y a les nombreux experts suisses envoyés dans les pays en voie de développement. La Suisse peut fournir, dans de nombreux secteurs, une aide technique qui n'est pas coûteuse. Il faut recevoir des stagiaires mais aussi et surtout former des cadres sur place. La question des bourses à allouer à des Suisses pourrait-elle être traitée à la conférence des présidents des gouvernements cantonaux? Il y aurait lieu de signaler que la Suisse ne peut s'offrir le luxe de ne pas utiliser tous ceux qui seraient doués pour faire des études. [...]

3. *F. T. Wahlen.*